



SNCL infos

SNCL INFOS N° 6 du 12/11/07 au 09/12/07



Congrès National du SNCL, à Troyes

Congrès National de Troyes 28, 29 et 30 novembre 2007

Un Congrès très constructif, de l'avis unanime.

Les textes des modifications des statuts du Syndicat et des deux résolutions votées par le Congrès seront publiés dans les bulletins nationaux de janvier et février 2008.



Suppression de l'ISO au CNED?

Depuis le 1^{er} septembre 2007, les collègues exerçant au CNED en raison de problème de santé rendant l'enseignement en présentiel impossible sont affectés sur des postes adaptés qui se substituent, de fait, aux anciens postes de réadaptation et de réemploi.

Cette modification administrative n'a entraîné aucun changement dans les conditions d'exercice des enseignants rattachés au CNED, et les tâches qu'ils assurent sont restées les mêmes.

Or, depuis le 1^{er} septembre, certaines administrations académiques ont décidé de ne plus leur verser l'ISO, bien qu'elle l'ait été depuis sa création, et cela conformément à la lettre ministérielle du 27 octobre 1989.

Il ne nous paraît nullement justifié d'exclure une catégorie d'enseignants de ce droit. Et jamais, y compris lors de la concertation préalable à la réforme avec les syndicats, une possible régression financière n'a été évoquée.

Le SNCL proteste énergiquement contre le non-versement de l'ISO aux personnels enseignant sur postes adaptés. Il a adressé une lettre au Ministre pour lui faire part de son indignation et demander le maintien de cette indemnité.

Dispositifs relais

Une note d'évaluation de la DEPP révèle qu'en 2004-2005 quelque 6 000 collégiens ont été accueilli dans les 256 classes relais et 73 ateliers relais, soit un peu plus de trois par département.



Chacun de ces dispositifs accueille environ 18 élèves, mais ce chiffre et la durée du séjour sont variables selon les académies.

Un peu plus d'un tiers des élèves accueillis sont sous mesure éducative, judiciaire ou administrative. 80% sont des garçons et sont âgés en moyenne de quatorze ans.

Les trois quarts retournent au collège à l'issue de leur séjour en classe ou atelier relais. Les autres vont soit en lycée professionnel, soit en apprentissage. Toutefois, pour 3% d'entre eux, aucune solution n'a pu être trouvée.

UNSS



La subvention allouée à l'UNSS au Budget 2008 est stable. En fait, elle n'a pas été actualisée depuis plus de 10 ans, révélant ainsi l'importance accordée au sport scolaire.



Le SNCL demande au Ministre l'augmentation de cette subvention afin de permettre le développement de l'UNSS, c'est-à-dire du sport scolaire.

Mutations 2008

Rappel : Les serveurs sont ouverts depuis le 23 novembre et ce jusqu'au **10 décembre 2007 à midi**.

CPE : Pour l'ouverture de discussions



Il est peu vraisemblable que le nombre de postes ouvert au concours de 2008 soit suffisant pour maintenir l'effectif global des CPE en activité qui, depuis 2 ans, est en diminution d'environ 5 %.

De nombreuses et inquiétantes questions se posent quant à l'avenir de la fonction :

- A-t-on décidé sous couvert d'économies budgétaires d'éteindre doucement mais sûrement le corps des CPE ?
- Pourquoi la composition des membres du jury du concours à l'oral fait-elle une part prépondérante aux personnels de direction et d'inspection ?
- La réduction massive des Emplois Vie Scolaire dont l'une de leur mission était le service de surveillance ne risque-t-elle pas davantage encore de réduire les CPE

a un rôle de maintien de l'ordre ?

Ces questions sont suffisamment alarmantes pour que les CPE s'impliquent réellement dans une évolution de la fonction. Rappelons qu'au SNCL nous avons toujours été partisans d'une évolution de la fonction pour qu'enfin existe une meilleure reconnaissance de celle-ci.

Une évolution qui peut passer par une redéfinition de la circulaire de 1982, circulaire dont l'interprétation est à géométrie variable suivant les établissements.

Un glissement vers un concours de recrutement qui soit un véritable CAPES permettrait de nous rapprocher des enseignants et pourrait être un premier pas vers l'obtention de deux revendications essentielles à savoir :

- Un corps d'inspection issu du corps des CPE (pour mettre un

terme à une évaluation infantile et stérile).

- Une agrégation Vie Scolaire pour qu'enfin une évolution de carrière soit offerte aux CPE (les CPE n'ayant pas pour vocation à être un "réservoir" servant à palier les difficultés de recrutement des chefs d'établissement).

Le statu quo nous semble être la pire des solutions et la passivité des syndicats majoritaires à l'époque de la suppression brutale des MI-SE en 2003 pourrait bien se reproduire avec les CPE.

Le SNCL, quant à lui, s'engage pleinement dans la défense et la spécificité des CPE en réaffirmant sa volonté d'être partie prenante dans l'évolution de la fonction.



PEGC pensionnés : assimilation de la classe normale



Le SNCL poursuit ses interventions afin d'obtenir justice pour ces collègues qui n'ont eu aucune répercussion de la création de la hors classe et de la classe exceptionnelle.

La mise en extinction officielle du corps aurait dû faciliter l'assimilation, mais l'extinction de fait de la classe normale, promise en 2002 pour 2004, n'est toujours pas effective !

Deux raisons expliquent cette situation : **l'attitude de certains inspecteurs et recteurs** qui continuent de mettre des avis défavorables à quelques dizaines de PEGC actifs de classe normale pour leur passage à la hors classe et le fait que **des PEGC, en disponibilité de longue date, ne remplissent toujours pas les conditions du passage à la hors classe.**

Dans les académies, les élus SNCL aux CAPA ont multiplié les interventions et déclarations dénonçant ces avis défavorables et ceux qui les donnent.

En décembre 2006, le SNCL avait rappelé au ministre ROBIEN la demande du syndicat de pu-

blication d'un décret de mise en extinction de l'ensemble de la classe normale et reclassant en hors classe tous les PEGC qui y sont encore.

Nous demandons également l'assimilation des PEGC retraités de classe normale en hors classe.

Le SNCL a également demandé à ses adhérents et sympathisants de s'adresser aux candidats à l'élection présidentielle ainsi qu'aux candidats à la députation.



Si de nombreuses réponses favorables ont été reçues, la situation ne semble pas débloquée pour autant.

Le SNCL ne se résignera pas et poursuit son action. *Nous avons adressé une lettre au ministre de l'Éducation Nationale, dont vous pourrez consulter le texte sur le site du SNCL. Nous vous tiendrons informés du résultat de cette nouvelle démarche.*

Un courrier de votre part à Monsieur DARCOS sur la base de la lettre aux présidentiables de mars 2007 ne peut que donner davantage de force à notre action.

